

Adresse du district de Besançon (Doubs) qui se félicite du triomphe de Collot-d'Herbois et Robespierre, lors de la séance du 23 messidor an II (11 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du district de Besançon (Doubs) qui se félicite du triomphe de Collot-d'Herbois et Robespierre, lors de la séance du 23 messidor an II (11 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 64;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23421_t1_0064_0000_1

Fichier pdf généré le 21/07/2021

c

[Le distr. de Besançon à la Conv.; s.d.] (1)

Les guinées de l'infernal Pitt avoient aiguisé deux poignards dans Paris. Leurs coups étoient dirigés sur 2 des plus fidels, des plus courageux Républicains, Robespierre et Collot d'Herbois. Le génie de la France a encore fait échouer cet assassinat. Robespierre et Collot d'Herbois triomphent. Les scélérats ont sans doute déjà payé de leur tête les crimes qu'ils n'ont pû consommer. Puissent-ils n'avoir pas emporté au tombeau les noms de leurs complices !

N'en doutez pas, Citoyens Représentans; l'Être Suprême que les Hébert, les Danton, les Ronsin, et leurs complices impurs ont tant de fois outragé, et qu'ils vouloient nous faire méconnoître veille sur les destinées de la France. Il ne souffrira pas que des scélérats qui ne s'abreuvent que de sang pur, qui n'ont pour moralité que le crime et pour appuy de leurs forfaits, que les vils esclaves des cours stipendiées par l'insolente mais trop foible Angleterre, portent jamais le poignard dans le sein des fondateurs de la Liberté.

Il conservera leurs jours au milieu des tempêtes et des orages. Sa foudre écrasera les coupables; et vous seuls demeurerez grands et vertueux.

L'Europe étonnée à son tour saura vous respecter, et le tribut de sa reconnaissance sera le jour, ou forcée de rendre hommage aux vertus du Peuple français, elle vous demandera la réunion de tous les peuples en une seule famille de freres; elle vous demandera aussi de lui dicter les loix qui devront en assurer le Bonheur.

Restez fermes a votre poste, Citoyens Représentans. Ne l'abandonnez que lorsqu'il n'existera plus de tyrans et que les traitres de toute espèce seront anéantis ».

BREGAND, HERARD, ODILLE, LAMBERT, NICOLET,
BARREY, DORMOY, MONNOT, DENISET
[et 2 signatures illisibles].

d

[Le trib. du distr. de Rostrenen à la Conv.; 10 prair. II] (2)

« Républicains représentants,

Le civisme distinguera toujours ceux de vos décrets qui méritent le plus son hommage. Graces vous soient rendus pour la suppression de la mendicité et surtout graces pour la déclaration solennelle que « Le peuple françois reconnoit l'être supreme et l'immortalité de l'ame. »

Continuez vos glorieux travaux et le peuple continuera de répéter a l'honneur de ses représentans :

« Oui, c'en est fait, selon leurs vœux
Bientôt les droits sacrés de l'homme,
par eux rétablis en tous lieux
rendront l'univers uniforme. »

Le tribunal vous réitère les assurances de son entier devouement à la République et à la Montagne. S. et F. »

J.A. GUIOT, LEDÛ, F.M. OLLIVRIN (*judge*), Fr.
LEBOURSIER, C.J.M. LAMON (*judge*), J.M. SAUCOUR
(*greffier*).

e

[La Sté popul. de Claye à la Conv.; 15 mess. II] (1)

« Vive la republique, les victoires de toutes especes sont a l'ordre du jour, tandis que nos belliqueux soldats portoient la terreur et la mort aux vils esclaves de la tyrannie et que le tonnerre sortant du bronze republicain enflamoit le ville d'ypre (?), un foudre terrible lancé de l'invincible Montagne replongea dans la poussiere l'hydre affreux du fanatisme; recevez donc de nouveau dignes Representans les temoignages d'un attachement sincere et les felicitations de vos vrais freres et amis les sansculottes de la société populaire de Claye, qui a la nouvelle de ces 2 victoires ont fait retentir les voules du temple de la Raison des cris perçans et réitérés de vive la République, vive la Montagne, vive nos braves deffenseurs, a bas la tirannie et le fanatisme. Ce nouveau genre de conspiration est un outrage fait à la raison et à la philosophie morale que tous vrais republicains ont jurés de reconnoître, c'est aussi une injure à l'être eternal dont le divin nom est profané; ce crime appelle la vengeance de la nation entière; que les infames Dom Gerle, Theos et compagnie soient jugés promptement pour arreter les progrès malheureux que leur doctrine absurde et dangereuse pourroit faire, qu'ils aillent bientot boire l'eau de cocyte pour etre gueris de leur rage fanatique; qu'eux et leurs adherants apprennent qu'il est toujours dangereux d'insulter et troubler la tranquillité d'un peuple raisonnable et libre chez qui l'astuce et l'intrigue n'aura jamais d'empire; redoublons nos efforts, surveillons sans cesse, detruisons les erreurs de tout genre, ça va bien et ça ira toujours de même, union, courage et constance, la liberté triomphe, vive a jamais la République ».

LOBEL (*Présid.*), BONNEAU (*Secrét.*).

f

[La Sté popul. de Rostrenen à la Conv.; s.d.] (2)

Citoyens Représentants.

La Revolution se consolide, et la rapidité de sa marche est l'effet de vôtre fermeté, de la justice de vos principes, de vôtre bienfaisance.

Vous venez de rendre 2 décrets qui vont terminer de vous rattacher tous les français et detruire toutes les espérances des malveillants.

Des malheureux gemissent encore dans nos villes, dans nos campagnes. La misere les poursuit et les mine. Bientôt leur infortune va cesser. Vôtre décret sur la mendicité leur accorde des secours que l'humanité et la justice commandoient. Le vieillard que l'âge et la faiblesse mettent hors d'état de travailler, l'infirme a qui des maux incurables ne permettent pas d'être utiles a sa patrie, obtiendront

(1) C 309, pl. 1200, p. 16.

(2) C 309, pl. 1200, p. 17.

(1) C 310, pl. 1209, p. 23.

(2) C 310, pl. 1209, p. 22.